



C.C.A.S DE FORGES-LES-EAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du CCAS

MERCREDI 1^{ER} MARS 2023

Le Conseil d'Administration du CCAS de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 20 février 2023, s'est réuni en salle de Justice et de Paix, de FORGES-LES-EAUX en séance publique, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Présidente.

Étaient présents : Christine LESUEUR, François ASSELIN, Marc ODIN, Pascale DUPUIS, Brigitte MARTIN, Jean-Paul BEAUVAL, Martine DURY, Régis BECQUET, Monique GAMBIER, Albert HELLUIN, Sylvie CAPELLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents et représentés conformément à l'article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales :

*Guillemette HERMENT ayant donné pouvoir à Pascale DUPUIS,

*Laurent VAUDRY, ayant donné pouvoir à Brigitte MARTIN,

Étaient absents : Janine TROUDE, Gaëlle COURTOIS, Fabienne LATISTE, Martine BONINO.

Secrétaire de séance : Monique GAMBIER

2023-07

RESSOURCES HUMAINES : ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2023

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de du CCAS, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents, à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services pour l'année 2023.

Considérant la nécessité d'adopter le tableau des effectifs du CCAS pour l'année 2023, Madame la Présidente communique ci-après ce tableau qui retrace l'état des postes budgétés et pourvus pour 2023 et invite le conseil à l'adopter.

ETAT DU PERSONNEL CCAS

ETAT DU PERSONNEL

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES BUDGETES AU 01/01/2023	POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES AU 01/01/2023	POSTES POURVUS PAR DES NON TITULAIRES AU 01/01/2023	NBR DE POSTES A TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur principal 1ère cl	B	2	0	2	0
Adjoint Administrative	C	1	1	0	0
TOTAL		3	1	2	0
Total général		3	1	2	0

ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL SUR POSTE NON PERMANENT

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES POURVUS AU 01/01/2023	SECTEUR ACTIVITE	TYPE DE CONTRAT
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	CCAS	CDD Article L. 332-23 1°
Total général des non Titulaires		2		

ETAT DU PERSONNEL SAB

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES BUDGETES AU 01/01/2023	POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES AU 01/01/2023	POSTES POURVUS PAR DES NON TITULAIRES AU 01/01/2023	NBR DE POSTES A TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint Adm. Principal 2ème cl	C	1	1	0	0
Adjoint Adm.	C	1	0	1	0
TOTAL		2	1	1	0
FILIERE SOCIALE					
Agent Social Principal de 2ème cl	C	1	1	0	1
Agent social	C	12	0	12	12
TOTAL		13	1	12	13
Total général		15	2	13	13

CONTRACTUEL SUR EMPLOI PERMANENT

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES BUDGETES AU 01/01/2023	SECTEUR ACTIVITE	TYPE DE CONTRAT
Adjoint administratif	C	1	SAD	Article L,332-14 du code général de la fonction publique
Agent Social		5		CDI
		1		Article L,332-14 du code général de la fonction publique
TOTAL		7		

CONTRACTUEL SUR POSTE NON PERMANENT

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES BUDGETES AU 01/01/2023	SECTEUR ACTIVITE	TYPE DE CONTRAT	Articles
Agent Social	C	2	SAD	Accroissement temporaire d'activité	Article L,332-23-1° du code général de la fonction publique
		4		Accroissement saisonnier d'activité	Article L,332-23-2° du code général de la fonction publique
TOTAL		6			

ETAT DU PERSONNEL DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE**ETAT DU PERSONNEL**

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES BUDGETES AU 01/01/2023	POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES AU 01/01/2023	POSTES POURVUS PAR DES NON TITULAIRES AU 01/01/2023	NBR DE POSTES A TEMPS NON COMPLET
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique	C	2	0	2	0
TOTAL		2	0	2	0
Total général		2	0	2	0

ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL SUR POSTE NON PERMANENT

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES POURVUS AU 01/01/2023	SECTEUR ACTIVITE	TYPE DE CONTRAT	Article
Adjoint Technique	C	1	RPA	Remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels	ARTICLE L,332-13 du code général de la fonction publique
Total général des non Titulaires		1			

ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL SUR POSTE PERMANENT

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES POURVUS AU 01/01/2023	SECTEUR ACTIVITE	TYPE DE CONTRAT	Article
Adjoint Technique	C	1	RPA	Emploi permanent en l'absence d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	ARTICLE L,332-8-1° du code général de la fonction publique
Total général des non Titulaires		1			

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention ») le conseil adopte le tableau des effectifs 2023 ci-dessus, dont les crédits afférents aux emplois listés, seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La Présidente du CCAS
Christine LESUEUR



**Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et
De sa publication par voie d'affichage numérique.**

**La Présidente du CCAS
Christine LESUEUR**



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter des formalités d'affichage et de transmission au représentant de l'État dans le département (Articles L.2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

